

Département du Cher
Canton de VIERZON 2
Arrondissement de VIERZON
Commune de Nohant-en-Graçay

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 9

Date de Convocation :

25 mars 2024

Date d'affichage :

25 mars 2024

Publication Internet :

9 avril 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 4 avril :

Le Conseil municipal de la commune de NOHANT-EN-GRAÇAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. PERROCHON Serge, maire.

PRÉSENTS : MM PERROCHON Serge - PETIT Jean-Marc - ROUX Didier - Mmes BOUQUET Isabelle - DRAPT Anne - CAILLAUD Anne-Marie - MM PETIT Guillaume - CHANTELAT Jérôme.

EXCUSE : M. PLESSARD Hervé.

ABSENT : M. DURIS Jeremy.

M. HAMEL Jean-Pierre a donné pouvoir à M. ROUX Didier.

SECRÉTAIRE : Mme DRAPT Anne.

Délibération 2024-08

BUDGET PRIMITIF 2024

Le Conseil Municipal, après examen article par article, adopte le Budget Primitif 2023 présenté par Monsieur le Maire.

Le Budget s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de :

610 385, 09 Euros en section de fonctionnement

et de :

321 535,97 Euros en section d'Investissement.

Voté à l'unanimité.

Délibération 2024-09

REFECTION DU CHEMIN RURAL DE LA GOUBARDERIE

Vu la délibération 2024-06 du 19 mars 2024,

Après présentation et étude des devis, le conseil municipal, retient l'offre de la société SETEC afin de remettre un bi-couche sur ce chemin rural pour un montant de 27 371,87 euros T.T.C.

Cette dépense est inscrite au budget primitif, article 615231.

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur et Madame PEROCHE, riverains de ce chemin rural. Ils se sont engagés à participer à ces travaux de réfection à hauteur de 10 % du montant H.T. soit 2 280,99,11 Euros.

Un titre de recette sera émis et la recette sera imputée à l'article 74 888 du Budget Primitif 2024.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Voté à l'unanimité.

Délibération 2024-10

DEVIS DES FENETRE DU LOGEMENT COMMUNAL SITUE 1 CHEMIN DES ECOLIERS

Monsieur ROUX, adjoint, étant concerné par une offre d'une des entreprises quitte la séance.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Les conseillers, après avoir délibéré, décident de changer les cinq fenêtres de ce logement ainsi que la porte d'entrée qui sont vétustes.

- SARL LES SENS DU BOIS

Fourniture des boiseries en chêne : 11 341,25 euros T.T.C

Fournitures des boiseries en aluminium chêne doré : 13 556,75 euros T.T.C.

- L'ATELIER JULIEN BIDAULT

Fourniture des boiseries en chêne : 15 602, 25 euros T.T.C

Fournitures des boiseries en aluminium chêne doré : pas de proposition.

Les conseillers, après avoir délibéré, décide de faire réaliser ces travaux par l'entreprise SARL les Sens du Bois en chêne pour un montant de 11 341,25 euros T.T.C.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Voté à l'unanimité.

Monsieur ROUX reprend la séance.

Délibération 2024-11

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AMICALE DES PENSIONNAIRES DE L'EHPAD DE GRAÇAY

Monsieur le Maire lit le courrier de cette association qui pour objet d'animer la vie sociale, culturelle et les loisirs des résidents et qui souhaite bénéficier d'une subvention de la Commune.

Le conseil, après avoir délibéré, est favorable à cette demande mais souhaite harmoniser la subvention avec celles des autres communes.

Cette requête sera à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire

La Secrétaire,

S. PERROCHON

A. DRAPT